



COMMUNE DE SALINELLES – DEPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 29/10/2020
Reçu en préfecture le 29/10/2020
Affiché le 29.10.2020
ID : 030-213003084-20201028-2020239240-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°36/2020

Date convocation : 19.10.2020
Nombre de conseillers : 15
En exercice : 15

Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt le vingt-six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe – Florise PADER – Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU

Messieurs : Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX – Paul MARTIN – Thierry FERRAND

Procuration (s) : Florence BARBOT à Norbert RIEUSSET - Olivier MORICEAU à Marc LARROQUE - Véronique GALI à Line GAL

Absents excusés : Martinho DE PASSOS

Secrétaire de séance : Gérard CAFFORT

Objet : Suppression d'un poste d'Attaché Territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 26/06/2020,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'attaché territorial, en raison du départ à la retraite de l'agent,

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de l'emploi d'attaché territorial, permanent à temps complet, à raison de 35 heures par semaine.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01 novembre 2020.

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : Permanent,

Grade : Attaché Territorial

- ancien effectif : 1

- nouvel effectif : 0.

Envoyé en préfecture le 29/10/2020

Reçu en préfecture le 29/10/2020

Affiché le 29.10.2020

ID : 030-213003084-20201028-2020238240-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des

- **DÉCIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.**

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

M. Marc LARROQUE

